

REF – RECHERCHE-EDUCATION-FORMATION

Réseau international francophone de recherche en éducation et formation
www.unige.ch/fapse/ref | ref@unige.ch

Règles de fonctionnement

(texte évolutif, état au 30 mai 2025 après le REF de Fribourg, Suisse)

Le REF – Réseau international francophone de recherche en Éducation et en Formation est né en 1989 pour tisser des liens entre les chercheurs et chercheuses des quatre pays fondateurs (Belgique, France, Québec, Suisse) et, au-delà, de l'espace francophone. Ses buts sont de :

- Mettre en valeur la diversité et la complémentarité des recherches et des pratiques en éducation et en formation.
- Faciliter, intensifier et valoriser la mise en relation des personnes et des organismes concernés par la recherche en éducation et formation (chercheurs, praticiens, décideurs...).
- Valoriser la coopération internationale en matière d'éducation et de formation par le canal de la langue française.

Le REF est un réseau de partenaires librement associés, pas une institution chapeautée par une instance de direction. Il se donne tout de même quelques règles de fonctionnement dont le garant est le COCOREF, le Comité de coordination du réseau composé des coordinateurs/trices des deux précédentes rencontres organisées dans chacun des quatre pays fondateurs.

Le REF organise tous les deux ans, en principe tour à tour dans chacun des quatre pays fondateurs (ou tiers), des rencontres entre chercheurs et chercheuses en éducation. Ces rencontres prennent la forme de symposiums parallèles sur différents thèmes de recherche en éducation, thèmes reliés par un fil rouge. Chaque symposium regroupe entre dix et douze contributions, en provenance des différents pays, à raison de trois contributions chacun environ, dont les auteur-es sont invité-es par les coordinateurs du symposium. Chaque symposium dure deux jours et travaille sur la base de textes rédigés par chacun-e des participant-es et diffusés au préalable à tous les autres. Le symposium est fermé (les organisateurs/trices restant libres d'accueillir quelques observateurs/trices, mais désignées par eux et en nombre limité). Il aboutit en principe à une publication.

En général, un colloque plus ouvert permet aux participant-es des symposiums d'entrer en discussion avec d'autres chercheurs et chercheuses, mais aussi des enseignant-es, des formateurs et formatrices, des administrateurs et administratrices en éducation. Ce colloque a lieu le jour précédent ou suivant les deux journées de travail en symposiums.

Chaque rencontre est prise en charge par une université ou un ensemble d'institutions de recherche et d'enseignement supérieur. Le Comité organisateur constitué à l'occasion (COREF) met la rencontre sur pied en respectant trois étapes :

1. Sur la base des REF précédents, le COREF local met sur pied un programme des symposiums en sollicitant tour à tour des coordinateurs/trices issu-es de son institution, à défaut de son pays, à défaut des autres pays fondateurs. S'il veut encore compléter son programme, il peut lancer un appel à manifestation d'intérêt (conjointement depuis le site Internet de l'institution d'accueil et celui du REF) : tout chercheur ou chercheuse francophone, habitué-e ou non du

REF, peut alors proposer un titre de symposium, le nom des coordinateurs/trices et des contributeurs/trices pressenti-es au COREF. La composition du panel doit respecter les équilibres précisés plus loin.

2. Le COREF retient finalement les symposiums qu'il est en mesure d'accueillir et qu'il juge représentatifs des différents domaines de la recherche en éducation. À cette fin, il peut demander l'amendement de certains projets.
3. Les coordinateurs/trices de chaque symposium sont ensuite chargées de définir le thème et les règles du jeu, de solliciter des invité-es, d'animer le symposium et d'éditer l'ouvrage issu des travaux. Il est en effet souhaitable que les textes issus du symposium fassent l'objet d'une publication (livre ou numéro thématique de revue).

Le REF est horizontalement coordonné. Chaque rassemblement décide des rencontres suivantes, sur la base de candidatures d'universités ou d'ensembles plus vastes susceptibles de les organiser. Pour qu'une candidature soit examinée, elle doit être envoyée au plus tard un mois avant l'édition du REF précédent à l'adresse du COREF en activité, et simultanément à l'adresse dédiée ref@unige.ch. L'ordre de rotation entre les différents pays est prioritaire, mais si l'un de ces pays fait défaut, il peut être remplacé par un autre.

Les organisateurs ont une certaine autonomie dans la conception des rencontres, le nombre et les thématiques des symposiums. Il importe toutefois de prendre collectivement soin de l'esprit du réseau, en respectant les règles de base que ce texte évolutif tient à jour. Par souci de continuité et de transparence, le COCOREF est garant du contenu de ce document, et le rend en permanence disponible sur le site du REF : www.unige.ch/fapse/ref/.

1. Chaque symposium est centré sur une problématique éducative d'intérêt général, pertinente et compréhensible dans les quatre pays fondateurs du REF. La vocation du réseau est de mutualiser et de capitaliser les travaux et les réflexions dans l'espace francophone des sciences de l'éducation, pas de fournir ponctuellement l'occasion d'organiser un mini colloque isolé sur une problématique locale et/ou ne concernant qu'une ou deux équipes de recherche.
2. Les symposiums durent deux jours. Ils réunissent entre dix et douze contributions qui ont toutes été rédigées en amont de la rencontre et remises aux coordinateurs/trices du symposium qui l'ont diffusée à l'ensemble des contributeurs/trices. Ces dernier-es ont ainsi lu les textes des autres participant-es avant d'en débattre sur place. Un contributeur ou une contributrice ne respectant pas ces règles n'a pas sa place dans un symposium du REF, basé sur le principe du travail collectif, de l'échange et de la réciprocité.
3. Les coordinateurs/trices assurent la conduite totale de leur symposium (préparation, invitations, suivi, désignation des discutant-es de chaque contribution, accueil et encadrement des contributeurs/trices, organisation du travail et des pauses, conduite et animation des débats, publication ultérieure, etc.), en concertation avec le COREF, dans le respect des règles, de la planification et des délais impartis.
4. Le COREF assure le reste de l'organisation des rencontres : financement, réservation et attribution des locaux, support technique, site Internet, informations pratiques aux participant-es (voyage, hébergement, restauration, transports), accueil, café et plénière de la première matinée, conclusion et/ou éventuel apéritif de clôture de la seconde après-midi, organisation du colloque du troisième jour, passage de témoin au COREF suivant, etc.
5. Les coordinateurs/trices de symposium rédigent un texte de cadrage de quelques pages qui explicite et justifie la problématique choisie, et organise ses diverses facettes. Ce texte est remis au COREF pour information.
6. La coordination d'un symposium doit être assurée par au moins deux personnes de deux pays différents, dans l'idéal quatre personnes de chacun de quatre pays différents (fondateurs ou non). Il est fortement souhaité qu'un-e des coordinateurs/trices au moins ait l'expérience d'un

REF antérieur. Dans le cas où la coordination est assumée par plusieurs personnes, la coordinatrice ou le coordinateur principal (dit « interlocuteur/trice du COREF ») est chargé des rapports avec le COREF. Cet-te interlocuteur/trice est autant que possible membre de l'institution ou, à défaut, du pays d'accueil.

7. Sur base du texte de cadrage qu'ils auront rédigé, les coordinateurs/trices sollicitent des chercheurs et chercheuses susceptibles d'apporter une contribution originale et de grande qualité à la problématique. Sous réserve du point suivant, les coordinateurs/trices ont toute autorité pour choisir et inviter des participant-es, en négociant avec eux l'orientation de leur contribution et sa place dans un plan d'ensemble.
8. Les coordinateurs/trices veillent à inviter de manière équilibrée (trois contributions environ par pays) des collègues issus de France, de Belgique, du Québec, de Suisse et/ou d'autres pays (en particulier francophones), capables de rédiger et de débattre en français. Le panel comprend au moins un ou une doctorante, signataire ou co-signataire d'une contribution. Dans le cas d'un symposium qui prolonge le projet d'une rencontre précédente, les coordinateurs/trices veilleront à renouveler partiellement la composition du groupe. Un symposium devrait réunir au minimum dix contributions et au maximum douze, incluses celles des coordinateurs/trices.
9. Une contribution peut être proposée par un seul ou plusieurs rédacteurs/trices. Deux au maximum peuvent participer au symposium. Ils et elles sont considéré-es – dans la répartition des rôles – comme un-e seul-e et même contributeur/trice.
10. Les chercheurs et chercheuses qui acceptent l'invitation s'engagent fermement à participer au symposium durant l'intégralité des deux jours, et si possible au colloque. Ils ne peuvent transmettre l'invitation ni se faire remplacer. Il n'est pas possible de participer à deux symposiums. Il est par contre possible de co-signer un second texte si son autre auteur-e siège dans le symposium concerné.
11. Les chercheurs et chercheuses invité-es s'engagent en outre :
 - à fournir un titre provisoire et un résumé destinés à la conception et la soumission du symposium au COREF ;
 - à rédiger un texte de 30'000 à 40'000 signes-espaces, assez proche d'un article ou d'un chapitre de livre publiable, qui doit être diffusé à tous les autres participant.es, via les coordinateurs/trices, au moins un mois avant le symposium ;
 - à lire tous les textes des autres participant-es afin de pouvoir contribuer à leur discussion durant le symposium ;
 - à fonctionner durant le symposium, à l'invitation des coordinateurs/trices, comme discutant-e principal-e d'un ou deux textes, ce qui suppose une lecture plus approfondie et une réaction critique pour lancer le débat ;
 - à remanier leur texte en fonction des débats, au gré d'un dialogue avec les coordinateurs/trices-éditeurs/trices, en vue de fournir un article ou un chapitre définitif prêt pour publication dans les délais convenus.
12. Les coordinateurs/trices de chaque symposium sont donc appelé-es à :
 - établir un projet de symposium et le soumettre au COREF au stade de la manifestation d'intérêt ;
 - si leur projet est validé par le COREF, à construire la problématique, rédiger le texte de cadrage et le diffuser auprès des personnes pressenties pour participer au symposium ;
 - solliciter des collègues et négocier avec chacun-e les orientations de sa contribution ;
 - fixer des échéances claires, notamment pour la circulation des textes et veiller à leur respect ;

- assurer un suivi réel et constant durant toute la phase préparatoire de leur symposium (de son acceptation à la journée de démarrage) ;
- insister sur la qualité des textes soumis ;
- recevoir et diffuser les textes reçus ;
- identifier les discutant-es et leur préciser leurs responsabilités avant et lors du symposium ;
- proposer un plan de travail durant le symposium et animer les échanges ;
- proposer et mettre en débat une première synthèse « à chaud » à la fin des travaux ;
- assurer la liaison avec le COREF ;
- assurer la publication des travaux en tant qu'ouvrage collectif ou numéro thématique de revue dans un délai raisonnable ;
- faire connaître la sortie de l'ouvrage à l'adresse ref@unige.ch pour dépôt de l'information sur le site www.unige.ch/fapse/ref/.

Chaque COREF et le COCOREF sont disponibles pour répondre aux questions auxquelles ne répondrait pas (ou que soulèverait) ce document.